

DECRET N° 98-546 du 12 novembre 1998

Portant approbation du bilan et des
comptes annexes de la société
béninoise des Manutentions portuaires
(SOBEMAP) pour l'exercice 1997.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation du 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 89-336 du 29 août 1989 portant approbation des statuts de la société béninoise des Manutentions portuaires (SOBEMAP) ;
- Vu** le décret n° 96-617 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation, et fonctionnement du ministère des travaux publics et des transports ;
- Vu** le décret n° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;
- Sur** rapport conjoint du ministre des Travaux publics et des transports et du ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

.../...

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 14 octobre 1998 ;

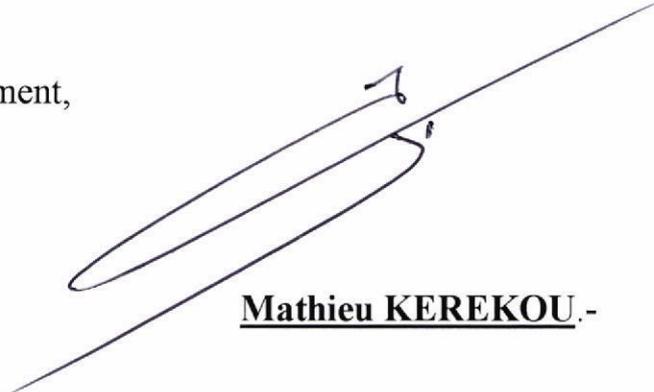
D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés le bilan et les comptes annexes de la société béninoise Manutentions portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 1997 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 .- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

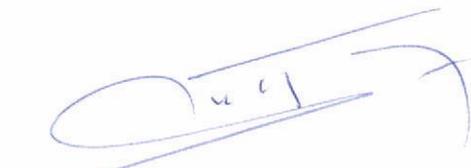
Fait à Cotonou, le 12 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



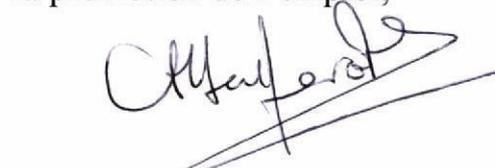
Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Travaux publics
et des transports,



Joseph Sourou ATTIN.-

Le ministre du Plan, de la
restructuration économique et de
la promotion de l'emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MTPT 4 MF 4
MPREPE 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP3 JO1.-